

SCPI Ciloger Habitat 2

BULLETIN SEMESTRIEL 1^{ER} SEMESTRE 2022

Analyse : 1^{er} janvier au 30 juin 2022 - Validité : 2^{ème} semestre 2022

Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Le premier semestre 2022 est largement marqué par la crise ukrainienne et par ses différents impacts sur le contexte macroéconomique.

Toutefois, d'une manière générale, sur tout le patrimoine résidentiel des SCPI de type fiscal gérées par AEW, aucune incidence significative n'est à signaler sur le semestre.

AEW a commencé à préparer le programme de vente des logements du patrimoine (sélection des prestataires, grilles de prix, diagnostics, ...). Ces ventes devraient porter dans un premier temps uniquement sur des logements vacants, afin d'optimiser le prix de vente, à condition qu'ils aient été loués au moins 9 ans. Les premières cessions pourraient intervenir d'ici la fin de l'année 2022.

En matière de gestion locative, 46 logements de votre SCPI ont été libérés durant le premier semestre 2021, et 54 ont été reloués. Au 30 juin, 26 logements sont vacants, contre 28 en début d'année.

Les loyers facturés sur le semestre, à 2 826 790 €, progressent de 1% par rapport au premier semestre 2021 et de 2% par rapport au 2^{ème} semestre 2021. Ils présentent un taux d'encaissement trimestriel moyen de 93,54%.

Le taux d'occupation financier au 30 juin 2022 est de 95,79%, à comparer à 95,36% au 30 juin 2021.

Le revenu courant mis en distribution au titre de chacun des deux premiers trimestres est de 3,39 € par part. A mi-année, l'objectif de distribution annuelle est fixé à 13,56 € par part, en diminution par rapport à 2021 compte tenu des opérations de cession du patrimoine prévues. Sur cette base, le taux de distribution prévisionnel calculé sur le prix de souscription s'établirait à 2,26%.

Enfin, AEW vous remercie pour votre participation aux votes lors des Assemblées Générales de juin (voir rubrique « Vie sociale » au verso) et pour l'expression de votre confiance renouvelée.

Antoine BARBIER
Directeur de la Division Patrimoine - AEW

Conjoncture immobilière

Le marché du logement ancien du premier semestre 2022 affiche un moindre dynamisme que les années précédentes et amorce un ralentissement.

La demande étant encore supérieure à l'offre, les prix continuent cependant de progresser au niveau national de l'ordre de 2%. Si la baisse des prix continue à Paris, l'évolution est modérée dans la petite couronne parisienne (+ 2%), et plus marquée dans la grande couronne où le prix des maisons est en forte hausse. La progression sur les plus grandes villes de France est également modérée (+1,6%), alors que les zones rurales, et notamment périurbaines, progressent de près de 5%.

Dans un contexte de tensions économiques fortes le marché immobilier est resté globalement porteur. La hausse des taux d'intérêts observée au premier semestre semble avoir incité les acquéreurs à finaliser leur projet avant que leur capacité de remboursement ne soit affectée. Toutefois, l'inflation et l'éventuelle poursuite de la remontée des taux d'intérêts au second semestre pourraient peser sur le pouvoir d'achat immobilier, et entraîner une baisse des prix dans les prochains mois.

L'ESSENTIEL AU 30/06/2022

2 965 ASSOCIÉS

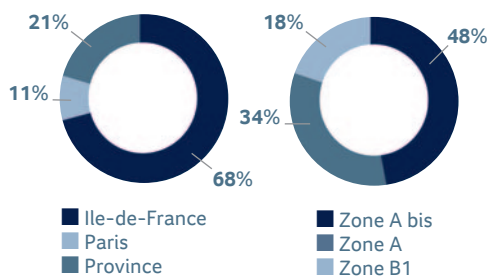
255 193 PARTS

488 LOGEMENTS

145 301 093 €

VALEUR DE RÉALISATION 2021 (569,38 € / part)

COMPOSITION DU PATRIMOINE



EN % DE LA VALEUR VÉNALE

À LA UNE CE SEMESTRE

86% : afin de pérenniser autant que faire se peut les flux locatifs de votre SCPI, le dispositif d'assurance « Garantie des Loyers Impayés » (GLI) est souscrit systématiquement pour tous les logements potentiellement éligibles (nouveaux locataires et anciens locataires sans incidents de paiements). Au 30 juin 2022, 430 baux, représentant un peu plus de 86% du potentiel locatif prévisionnel de l'année, sont ainsi couverts, en contrepartie d'une cotisation semestrielle de 53 607 € (0,21 € par part).

Ciloger Habitat 2

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 127 596 500 euros. SCPI résidentiel de type « Scellier BBC ».
528 234 420 RCS PARIS.
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°11-24 en date du 12/08/2011.

Société de gestion : AEW

Société par actions simplifiée au capital de 828 510 euros agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP-07 000043 du 10/07/2007. Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite « AIFM ».
329 255 046 RCS PARIS. Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris.
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8.
Service clients : 01 78 40 33 03 - service-clients@eu.aew.com - www.aewpatrimoine.com
Responsable de l'information : M. Didier DEGAEVE.
La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par AEW est consultable sur son site internet, www.aewpatrimoine.com



Signatory of:



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

AU 30/06/2022

95,83%

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

95,79%

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER*

30 145 m²

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE

1 250 m²

SURFACES VACANTES

Le programme d'investissement a été clôturé au second trimestre 2013. Tous les logements acquis ont été livrés et loués une première fois.

* Le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division entre d'une part les loyers et indemnités d'occupation ou compensatrices de loyers facturés, et d'autre part le montant des loyers facturables (loyers actuels et valeurs locatives de marché pour les locaux vacants). Ce taux est calculé sur l'intégralité du patrimoine, sans exclure de logements, qu'ils fassent l'objet de travaux ou qu'ils soient indisponibles à la location.

MARCHÉ DES PARTS

Vous devez conserver vos parts au moins jusqu'au 16 janvier 2025, sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux accordés par la loi. **Il est rappelé que la rupture par l'associé de l'engagement de conservation des parts entraîne l'annulation de l'intégralité de l'avantage fiscal inhérent à sa souscription, ainsi que des pénalités pour insuffisance de déclaration.**

Les modalités de sortie sont explicitées au chapitre II de la note d'information de CILGER HABITAT 2.

Sur le marché secondaire organisé, 63 parts ont été échangées lors de la confrontation du 30 mars 2022, et 126 parts lors de la confrontation du 29 juin 2022, au prix d'exécution de 400,00 € (prix acheteur de 441,60 €).

Au 30 juin 2021, aucune part n'est en attente de vente.

Nous vous rappelons que dans une SCPI « fiscale », le prix d'exécution ne reflète pas la valeur réelle du patrimoine, mais résulte de la confrontation des offres de vendeurs pressés de récupérer leurs avoirs, et d'acheteurs qui ne bénéficient pas de l'avantage fiscal et qui recherchent un rendement et une plus-value plus élevés. Les transactions sur le marché secondaire organisé se réalisent dès lors sur la base d'un prix généralement fortement décoté (qui peut être de l'ordre de -30 à -40%).

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, AEW perçoit un forfait de frais de dossier de 110,00 € TTC au 1^{er} janvier 2022, quel que soit le nombre de parts cédées.

Il n'y a pas eu de part échangée de gré à gré au cours du semestre.

REVENUS DISTRIBUÉS

Période	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte après prélèvements sociaux (1)	Acompte après prélèvements sociaux (1) et à la source (2) sur les revenus financiers
1 ^{er} trimestre 2022	26/04/2022	3,39 €	3,39 €	3,39 €
2 ^{ème} trimestre 2022	25/07/2022	3,39 €	3,39 €	3,39 €

(1) Prélèvements sociaux sur les revenus financiers au taux de 17,2%.

(2) Prélèvement à la source sur les revenus financiers au taux de 12,8%.

Compte-tenu de l'absence de produits financiers ce semestre, le montant des revenus distribués est égal au montant de l'acompte multiplié par le nombre de parts détenues.

VIE SOCIALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022 s'est tenue avec un quorum de 32,50%. Elle a approuvé toutes les résolutions présentées avec une large majorité variant de 94,98% à 97,61%. L'Assemblée Générale Ordinaire a également procédé à l'élection de 3 membres du Conseil de surveillance (13 candidats résolution 8).

Ont ainsi été élus : M. Bernard BOURDEL (réélu), M. Sylvain DUQUENOIS (élu) et M. Stéphane TADYSZAK (réélu).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2022 s'est tenue sur seconde convocation, avec un quorum de 36,90%. Elle a approuvé à 82,23% la résolution présentée.

Vous pouvez retrouver le détail des votes exprimés pour chaque résolution, dont le texte intégral figure en pages 36 et 37 du rapport annuel 2021, sur le site internet www.aewpatrimoine.com.

SERVICE CLIENTS

Notre service clients est à votre disposition du lundi au vendredi entre 9H00 et 12H00, et les mardi et jeudi entre 14H00 et 17H00, joignable par téléphone (01 78 40 33 03) ou par courriel (service-clients@eu.aew.com).

Vous pouvez accéder à la partie sécurisée de notre site internet regroupant vos informations personnelles, sous condition expresse d'en faire la demande auprès de notre Service Clients, et de lui communiquer une adresse courriel et un numéro de téléphone portable pour satisfaire aux conditions de sécurité.

AEW ET LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « MIF II »

(MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS)

AEW a choisi de classer l'ensemble des associés en « client non professionnel » à l'exception des clients classés dans la catégorie client professionnel par l'annexe II de la directive 2014/65/UE. AEW commercialisant auprès de ses clients directs exclusivement des produits maison, déclare réaliser à leur égard, du conseil en investissement non indépendant. La politique relative à la Directive européenne « MIF II » mise en place par AEW est consultable sur son site internet (www.aewpatrimoine.com).

RÈGLEMENTATION RGPD

(PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

Le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Pour construire avec ses clients une relation de confiance, AEW entend assurer une gouvernance responsable de ses fichiers informatiques ainsi que la plus grande transparence sur les traitements des données qu'elle gère.

AEW a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) qui veille au respect de la réglementation applicable. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : AEW - DPO - 22 rue du Docteur Lancereaux - CS80102 - PARIS Cedex 8 - ou par courriel : dpo.aewciloger@eu.aew.com

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Notice d'Information sur la Protection des Données Personnelles disponible sur notre site internet www.aewpatrimoine.com

